

DEMANDE d'AUTORISATION de mettre en ADJUDICATION les TRAVAUX de RECONSTRUCTION de DEUX PARTIES des DIGUES DETRUITES par les FLOUES de MARS 1952 à la RIVIERE ST-DENIS.

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Août 1953

Madame,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, un projet de reconstruction des portions de la digue de la Rivière St-Denis à l'amont et à l'aval du Pont-Route ainsi que deux projets de convention.

L'exécution de ces travaux s'avérant de toute urgence il y a lieu de procéder immédiatement à un Appel d'offres, dès que ces projets recevront l'approbation préfectorale.

Une dotation de 15.000.000 de frs est allouée à la Commune de St-Denis au titre du Chap.XVI art. 5: Crédit Spécial de calamités (Protection du rivage) du budget F.I.D.E.S. de 1954 pour la reconstruction de cette digue. D'autre part, le Service des Ponts & Chaussées intéressé par la digue amont qui protège la R.N.I. et la culée du Pont, participera aux dépenses pour 25 %. Le montant des travaux est évalué à environ 20 millions CFA.

Je vous demande, Madame, Messieurs, de bien vouloir adopter les projets qui sont soumis à votre examen et m'autoriser à mettre en adjudication les travaux dont il s'agit./.

Le Président de la D.S.,
Signé: DE VILLECOURT.

Adopté à l'unanimité.

.....